

Image not found or type unknown



Ma copropriété ne veut pas ravalier ma devanture d'artiste

Par **Claire Dubos**, le **15/01/2023** à **10:18**

Bonjour,

Ma copropriété a-t-elle le droit de ne pas vouloir inclure ma devanture d'artiste dans le ravalement global de l'immeuble ? Elle me demande de payer pour le ravalement de tout l'immeuble, mais ne veut pas prendre en charge ni les travaux ni les dépenses de la réfection de la verrière d'artiste qui constitue ma façade sur rue. Est-ce légal ? Si ça ne l'est pas, quel recours ai-je ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Visiteur**, le **15/01/2023** à **10:23**

Bonjour,

Vous êtes locataire ou copropriétaire ?

La devanture est-elle privative ou est-elle une partie commune dans le règlement de copropriété ?

Une devanture d'un local commercial/artisanal peut être définie comme privative, et dans ce cas elle incombe entièrement au copropriétaire du local, qui selon le bail peut le mettre à la charge de son locataire, ou pas.

Ceci ne change rien à la répartition des travaux de ravalement de l'ensemble de l'immeuble.

Par **Claire Dubos**, le **15/01/2023** à **12:39**

Je suis copropriétaire, et je vais vérifier le règlement de copropriété en effet. Merci de votre réponse

Par **Pierrepaulejean**, le **15/01/2023** à **15:54**

bonjour

très souvent les façades des locaux commerciaux sont privatives dans les règlements de copropriété: il faut donc commencer par le relire

concernant le ravalement générale , s'il est indiqué en charges communes générales dans le règlement de copropriété, tous les copropriétaires y participent à hauteur de leurs tantièmes

avez vous assisté à l'AG ?